CONSOMMATION D'EAU

Les cultures, agricoles ou jardinage potager ont subi des contraintes hydriques importantes et, malgré les recommandations de bon sens, les comportements, au fil des années évoluent peu.

Notre secteur n'a pas subi d'interdiction formelle du Préfet. Les particuliers ne bénéficiant pas de forage ou de source sur leurs terrains ont été les plus économes en consommation, pour une raison assez simple qu'ils devaient la payer.

Mais tout propriétaire du sol est également propriétaire du soussol. Une simple déclaration en mairie autorise les forages jusqu'à une éventuelle nappe phréatique ou captation de source.

L'eau est alors gratuite, pour les particuliers, sans pratiquement aucun contrôle. L'utilisateur doit être responsable de son comportement par rapport à ce bien commun, avec conscience, et alors réguler son prélèvement.

Il va sans dire que les prélèvements « de confort » sont visés. Les prélèvements pour l'agriculture sont nécessaires pour garantir un approvisionnement en betterave, pommes de terre, céréales, maïs, élevage et la vie même des exploitants. Dans cette activité, l'irrigation raisonnée et raisonnable est bien nécessaire. Les arrosages des parcelles de nuit, alors qu'un maximum d'eau atteint la terre est à privilégier au détriment d'en pleine journée, en pleine chaleur, avec des rendement faibles dus à l'évaporation. Les prochaines années verront se développer de nouvelles cultures mais c'est le « marché » qui dicte sa loi.

Nous avons fait le choix de réduire l'arrosage des plantations communales. Début 2010 -alors que le sujet n'était pas à la mode-, il a été fait le choix du 0 phytosanitaire et de la plantation de vivaces au détriment d'annuelles. Ce choix a déjà conduit à des réductions de consommation d'eau (de récupération pluviales le plus souvent). 1500l par passage pour l'arrosage des fleurs et légumes. C'est beaucoup trop.

Pour 2023, M. le Maire proposera une réorientation du fleurissement en réduisant les zones potagères trop peu entretenues par les habitants, nécessitant un fréquent renouvellement, du personnel pour l'arrosage, etc, alors que les ressources de la commune sont régulièrement amputées, et que le lien financier avec la population est faible depuis la suppression de la taxe d'habitation. Des plantes « dromadaires » vont progressivement agrémenter les espaces verts.

fête la peint

CROC'OURS vous propose Dimanche 11 septembre « Déjeuner sur l'herbe » (pique nique partagé) 12h30 place de l'église



Festival du Vexin

Samedi 10 septembre 2022, notre village accueillera le Festival du Vexin Normand.

Page 4

Au programme: Une fin d'après midi dans les jardins d'Espagne

Dimitris Saroglo, dorénavant bien connu des Authevernois, sera au piano pour ces interprétations endiablées.

Karine Gonzalez a trouvé dans le flamenco le langage idéal dont l'expression, à la fois musique et danse. Elle s'inscrit dans une tradition qui rejoint ses propres racines espagnoles.

La SALLE DES FÊTES accueillera cette manifestation. (Tarif 10€ pour les authevernois) RESERVATION OBLIGATOIRE EN MAIRIE



Août 2022



INFOS Communales **AOUT 2022**

Madame, Monsieur,

Si l'été a vu se terminer des opérations engagées par la municipalité, d'autres projets affectant la vie quotidienne et la

tranquillité des villageois vont voir le jour. Modification de la circulation sur la départementale 6014, la construction

d'éoliennes à Vesly, la vidéoprotection... sont notamment fléchés.

Bonne rentrée !

James Blouin

CARREFOUR SUR RD 6014 SUITE

Le carrefour des « saules binet » sur la RD6014 (proche jardinerie Derly) a, comme chacun sait, été le théâtre ces dernières années de 3 accidents faisant 4 morts.

Ce carrefour est dangereux et le maire a demandé aux différentes instances, essentiellement du Conseil Départemental qui a la propriété et la gestion des routes départementales, de créer un dispositif de protection sur ce point accidentogène.

Si ce carrefour est dangereux, il ne suffit pas de le gommer pour résoudre tous les problèmes à peu de frais.

Des réunions entre la municipalité et le Département ont eu lieu à Authevernes pour définir la meilleure solution de sécurisation des automobilistes près de la jardinerie Derly. Celle du 7 juillet dernier fut plus constructive. Des chiffres sur le trafic ont été communiqués au

droit du carrefour. Ils paraissent très faibles par rapport aux points de comptage installés dans la commune, l'un permanent, un autre mobile.

L'objectif final du Conseil Départemental est de supprimer les possibilités de « tourne à gauche » et de franchissement de chaussée.

Notre objectif est de sécuriser le carrefour en créant soit un giratoire, soit un aménagement avec ilot central de protection, semblable à ceux qui ont été créés à Noyers ou entre Cahaignes et

La municipalité fait valoir que:

- L'interdiction de franchissement de la 6014 couperait l'accès aux parcelles agricoles et donc leur exploitation. Un long détour par le feu des Thilliers serait alors l'unique solution, engorgeant un peu plus la circulation.
- Tout le trafic qui souhaite éviter le feu des Thilliers ou prendre un raccourci vers Tourny -Vernon sera alors reporté sur la rue principale d'Authevernes. <u>Nous pensons toujours</u> avec fermeté que la fermeture du carrefour engendrerait une augmentation de plusieurs centaines de véhicules par jour, de la Guerite jusqu'en haut du village.

L'interdiction de « tourne à gauche » rom-prait le lien routier entre Authevernes et Gisors et une bonne partie du Vexin Normand. Le report de circulation se fera vers les Thilliers, Vesly et Guerny.

La méconnaissance (ou le déni) des experts qui ont regardés le dossier laisse très interrogatif sur la suite des évènements. Même un ministère donne un avis favorable sur la mise en place de sens interdits en ville et dans les champs, suite à un questionnement de notre ancienne députée.

Il a été admis que les chiffres de trafic n'étaient peut être pas les plus réalistes. Une nouvelle campagne de comptage en 2 temps sera réalisée début septembre.

Une expérience de 3 mois maximum de mise en œuvre des modifications décrites sera mise en

La première période de comptage de 2 semaines permettra d'établir le niveau « 0 »des modifications de trafic.

Une seconde période enregistrera les reports de trafic engendrés par les changements. (y compris par une aggravation de la circulation au feu des

En tout état de cause, l'expérience serait arrêtée en cas d'incidents récurrents et bien entendu d'accidents mettant en cause un report de circu-

Après analyse de la situation, courant janvier, la décision d'aménagement ou de suppression du carrefour sera prise.

De cette décision découlera aussi le maintien ou pas de la route vicinale qui contourne le château du Boisdenemetz.

Le 1er marché nocturne a reçu un magnifique accueil.



Associé au feu d'artifice, des centaines de personnes ont parcouru les stands des artisans. Le Food Truck a même réalisé 160 repas! Bravo à Teddy et Maureen Neyt,

Croc'ours, les authevernois et conseillers municipaux d'avoir relevé le défit qui fut une réussite.

\$^^^^

De nouvelles activités sont en réflexion pour 2023.

LA GAZETTE à **AUTHEVERNES** Mairie ouverte le lundi de 17 à 19h, jeudi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h à 11h Toutes les infos et l'actualité sur www.authevernes.fr

LA GAZETTE à **AUTHEVERNES**

Août 2022



VIDEOPROTECTION

Le dossier avance.

Pour rappel, le conseil municipal a délibéré pour la création d'un réseau de vidéo protection de 9 caméras dans la commune qui H24 capteraient le trafic des véhicules entrants ou sortants de la commune avec uniquement lecture des plaques minéralogiques (pour 5 d'entre elles) et caméras d'ambiance pour 4 autres. 3 caméras hors réseau sont disposées dans les zones où des décharges sauvages sont constatées.

Deux dossiers de subventions ont été déposés, l'un au titre de la DETR (Dotation en

Equipements des Territoires Ruraux) et l'Etat (le Préfet) a accordé 30% à la commune, l'autre au Département (dont le Président est Sébastien Lecornu) pour une subvention de 25%.

Pour rappel, la vie privée sera TOTALEMENT respectée: Aucune caméra ne pourra « capter » des zones ou des espaces privés. Des masques permettent d'occulter chaque maison, jardin, fenêtre ou porte privée. Le seul but est de pouvoir connaitre pour une enquête judiciaire, quand, comment, des délits ont été commis.



L'ensemble des flux sera centralisé dans un endroit sécurisé, sur disque dur effacé automatiquement en fin de période légale de conservation d'archives (15 jours). Les images ne seront visibles que par un Officier de Police Judiciaire sur requête du Procureur. En interne, seules 2 personnes seront habilitées à avoir accès au dispositif.

L'installation dans la commune d'une première tranche débutera en octobre de cette année. Elle correspondra à l'installation du matériel de régie et à 4 caméras dans le bas du village. La console de réception est dimensionnée pour accueillir jusqu'à 16 caméras. Ce ne sera pas le cas mais cette souplesse devrait permettre des ajustements si nécessaire.

La seconde tranche, haut du village, est encore à l'étude sur la partie des transmissions.

Une réunion publique sera organisée au plus vite.

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur autonome, aux normes européennes, a été installé dans un coffret à l'extérieur de la salle des fêtes.

Il a été posé pour porter un secours plus rapide à toute personne victime d'un apparent arrêt cardiaque.

Une sacoche est dans ce coffret sous alarme puissante. Cette sacoche comprend les palettes à poser sur le torse de la victime à des endroits bien particuliers qui sont imagés sur des dessins compréhensibles.

2 autres palettes sont à connecter en cas d'utilisation sur un enfant de moins de 7 ans.

Page 2

Un guide vocal permet de suivre toutes les séquences de la mise en œuvre du défibrillateur. Il est recommandé de bien suivre le guide vocal et de ne pas être trop stressé. Ce n'est pas un jouet. Ne l'utiliser qu'à bon escient.

Une formation / démonstration sera proposée aux habitants.





VITRAUX

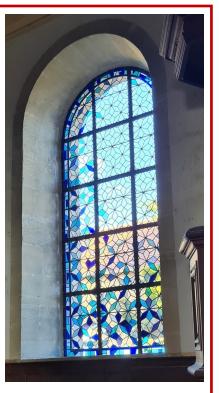
Ca y est: Il aura fallu 3 ans pour couper la ligne d'arrivée.



TOUTES les baies ont été remplacées, soit à l'identique pour les 3 vitraux du chœur ou avec un style plus contemporain pour les 6 créations de la nef.

Atelier d'Art Forfait a assuré la totalité de la prestation, malgré le décès du créateur, une succession difficile, un escroc qui en fut le directeur un an, la pandémie, le tribunal de commerce de Rouen pour une liquidation judiciaire.

Le soutien indéfectible de 3 communes (dont Authevernes) auprès des ouvriers d'art et du liquidateur, a permis à cette société de rebondir et redevenir innovante, protectrice du patrimoine et saine.



L'église sera ouverte le 11 septembre dans le cadre de l'exposition de peintures et du pique-nique de l'association Croc'ours.

EOLIENNES

Les 4 éoliennes prévues depuis le début des années 2000 seront bien construites sur le territoire de Vesly, en limite d'Authevernes.

Un accord a été signé entre les 4 propriétaires fonciers, un 5 ème pour l'accueil du bâtiment de centralisation et distribution de l'énergie produite, la commune et le promoteur.

Tout le monde est content!

Une voie d'accès aux engins pour les nacelles et pales doit être créée ou renforcée. Notamment à partir du carrefour des « saules binet » (cf P1) où 2 pistes éphémères seraient construites pour permettre la giration vers Vesly des convois exceptionnels.

L'entreprise promet également à Vesly la reprise totale (moins 35M sur Authevernes) de la route jusqu'au cimetière, une indemnisation de commune de Vesly de plusieurs dizaines de milliers



Photomontage de 2012 proposé par M. Frouslin selon plans topographiques

d'euros ainsi qu'une indemnisation de tous les foyers du village durant 3 ans pour le « préjudice subi ». Rien de prévu pour les voisins impactés! Les travaux devraient se terminer fin 2023.

Les avis des élus locaux sont totalement ignorés notamment lorsque l'impact visuel est important, comme à Authevernes.

Août 2022